

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 16 (1936)
Heft: 5

Rubrik: 18 assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France
: compte rendu

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la

Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Mai 1936

Paris-I^{er}

Seizième Année. — N° 5

Téléphone :
Opéra 90-68
Adresse télégraphique :
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite
au Bulletin mensuel de la Chambre de
Commerce Suisse en France

Le numéro : 4 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(argent français)
Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE

18 ^e Assemblée Générale :	
Compte-rendu	69
Rapport du Conseil d'Administration	73
— du Trésorier	76
— des Commissaires aux Comptes	77

Assemblée Générale de la Section de Lyon :	
Rapport du Comité	77
Assemblée Générale de la Section de Marseille :	
Rapport du Comité	81
Rapport du Trésorier	83

DEUXIÈME PARTIE DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Chiffres, faits et nouvelles	85
Renseignements utiles à qui voyage	87

PREMIÈRE PARTIE

18^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

COMPTE RENDU

Près d'une centaine des membres de la Chambre de Commerce Suisse en France se réunirent le mardi 29 avril 1936, sous la présidence d'honneur de M. Alphonse Dunant, ministre de Suisse, et sous la présidence effective de M. Gustave Brandt. Après avoir adopté sans modification et à l'unanimité le procès-verbal de la XVII^e Assemblée Générale du 29 mai 1935, les membres présents entendirent les rapports du Conseil d'Administration, du Trésorier et des Commissaires aux Comptes, que nous publions ci-après.

L'Assemblée procéda ensuite à l'élection par scrutin secret de deux administrateurs, MM. Auguste Roussy et Maurice Trembley, dont les mandats étaient arrivés à échéance, de quatre nouveaux membres du Conseil d'Administration, MM. Louis de Castella, Administrateur-Délégué de la Compagnie Générale du Lait à Paris, Auguste Meier, Gérant de la Société à responsabilité limitée « Jacques Isler et Cie », à Paris, Victor Rey, Administrateur-Délégué de l'Hôtel Ritz, à Paris, et Louis Wegelin, Négociant à Lyon, et des Commissaires aux Comptes pour 1936, MM. Rodolphe Iselin et Charles-Edouard Muller.

M. Gustave Brandt exprima ensuite la joie de tous les membres de la Chambre de Commerce de voir parmi eux leur Président d'honneur, M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France,

rentré depuis peu à Paris, après une pénible période de maladie.

Il remercia M. Georges Meyer, Consul de Suisse à Lyon, de même que MM. Jacques Muller et Louis Bovet, respectivement Présidents des Sections de Lyon et Marseille, qui s'étaient déplacés à Paris pour assister à cette Assemblée.

Il adressa également des remerciements à tous ses collaborateurs du Comité de Direction, du Conseil d'Administration, du Secrétariat Général et des Secrétariats de Sections pour leurs concours des plus efficaces.

M. Alfred Bollier, prenant ensuite la parole, remarqua spirituellement qu'une Assemblée générale ressemble à une cérémonie de distribution de prix ; il y a le prix d'excellence, il y a les prix de vertu : « Je vois très bien, Messieurs les Secrétaires s'en aller les bras chargés de livres de prix et les Présidents des Commissions, le front ceint de couronnes de lauriers... seulement, je constate que notre Président, lui, va s'en aller les mains vides et cependant, dans ce merveilleux ensemble qu'est la Chambre de Commerce, n'est-ce pas lui le grand chef ? Je dirai l'Alfa et l'Omega. Avec une exactitude chronométrique, ce qui est sans doute une qualité toute professionnelle chez notre Président, il préside toutes les réunions de notre Conseil d'Administration, du Comité de Di-

*

rection et il trouve encore le temps d'assister aux travaux de certaines de nos Commissions, de représenter la Chambre de Commerce au dehors et de faire des démarches utiles en Suisse et en France. C'est de tout ce dévouement désintéressé qu'il apporte aux choses suisses et franco-suissees et aux intérêts de la Chambre de Commerce, que je voudrais le féliciter et le remercier aujourd'hui, particulièrement, et au nom de tous ».

M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France et Président d'honneur de la Chambre de Commerce, voulut bien prononcer ensuite une allocution dont les premiers mots avaient pour but de remercier les membres de la Chambre de Commerce Suisse en France et plus généralement la Colonie suisse de Paris des marques de sympathie qui lui avaient été exprimées à l'occasion de sa récente maladie. Il dit sa satisfaction de voir M. Gustave Brandt à la présidence de la Chambre de Commerce et lui demanda instamment de lui faire le plaisir de se dévouer encore quelques années « pour nous qui avons tant besoin de lui ». M. le Ministre se félicite de voir la Chambre de Commerce en plein épanouissement : « Nous le devons aux hommes dévoués qui s'occupent de nos intérêts, aux hommes compétents qui donnent le meilleur de leur intelligence aux relations franco-suissees. Les temps que nous traversons sont durs, mais c'est justement parce qu'ils sont durs que nous avons besoin de vous. Je vous remercie de votre activité et des encouragements que nous trouvons auprès de vous ».

Après avoir remercié les différents collaborateurs de M. Brandt et avoir rendu hommage à M. Dobler, Président fondateur de la Compagnie, M. Dunant déclara qu'il ne parlerait pas des relations franco-suissees : « Elles n'ont pas d'histoire », dit-il, « nous sommes actuellement dans une bonne phase et je suis heureux de constater que grâce à mes collaborateurs, le travail marche dans la maison aux destinées de laquelle je préside; je m'en suis douté pendant les semaines que j'ai dû passer récemment en Suisse. Il n'y a pas d'histoires franco-suissees actuellement, « pas d'histoires », et c'est ce qu'il y a de plus agréable à constater. Souhaitez-moi de voir l'année 1937 nous amener à faire la même constatation ».

Passant alors à la question de la participation de la Suisse à l'Exposition Internationale qui doit avoir lieu à Paris l'année prochaine, M. le Ministre donna, à ce sujet, les précisions suivantes qui ne manqueront pas d'intéresser vivement nos lecteurs :

« Nous sommes à la veille d'une exposition universelle à laquelle la Suisse a décidé de prendre part; malheureusement, nous sommes un peu en retard parce que les crédits — nerf de la guerre et de la paix — ne sont pas encore demandés aux Chambres fédérales; celles-ci auront à se prononcer au mois de juin et j'espère que, d'ici là, les autorités suisses auront pris les décisions nécessaires ».

« Nous avons un très joli terrain qui représentera environ 30.000 m² parce qu'il y aura un sous-sol, un rez-de-chaussée, un premier étage, sauf pour deux parties qui nous ont été concédées sur le territoire de la Belgique et de l'Italie, et qui seront transformés en jardins où nous pourrions exposer soit des fontaines, soit des mosaïques, soit des statues. »

« Nous sommes en bordure de la Seine, entre la Tour Eiffel et le fleuve, entre la Belgique et l'Italie; un peu plus loin se trouve la Grande-Bretagne. Vous voyez que nous sommes en bonne compagnie. »

« Reste à savoir si nous saurons nous défendre aussi brillamment que ce fut le cas en 1925. Je rappelle simplement qu'à la dernière Exposition des Arts décoratifs de Paris, c'est la Suisse qui, proportionnellement, a eu le plus grand nombre de grands prix. Donc, en 1937, j'espère voir beaucoup de compatriotes venir ici à cette exposition qui sera plutôt une exposition des arts décoratifs, une continuation de celle de 1925. Il y a 35 pays qui ont accepté d'y participer, cela ne s'était jamais vu. Il n'y a plus de place et je vous dirai que, l'autre jour, le Commissariat Général de l'Exposition a décidé de prendre encore les quais depuis le pont Alexandre III jusque devant la Chambre des Députés. »

« A cette exposition votre Chambre de Commerce aura un rôle à jouer. J'ai l'intention de la recommander à la bienveillance de ceux qui viendront à Paris et je vous prie de croire que cette recommandation sera donnée en connaissance de cause, le contraire de bien des recommandations. »

Cette allocution, terminée par des paroles d'encouragement et des félicitations à l'adresse de la Chambre de Commerce Suisse en France, fut chaleureusement applaudie par ses auditeurs, au nom desquels M. Gustave Brandt remercia M. le Ministre de l'intérêt qu'il veut bien prendre à l'activité de cette Association et des sentiments d'affection qu'il porte à ses dirigeants, sentiments que ceux-ci lui rendent de tout cœur.

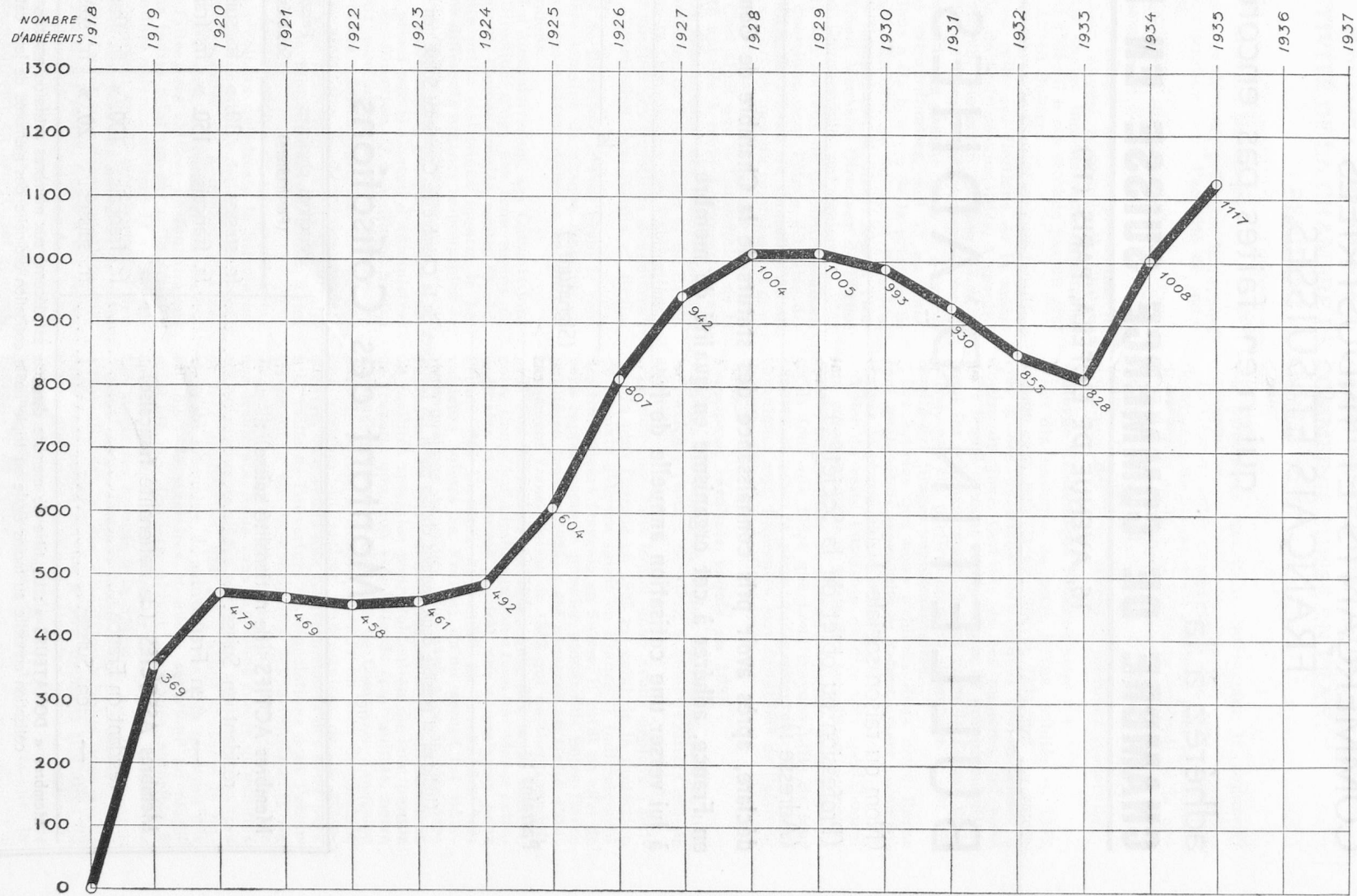
Nous avons dit plus haut que les Présidents des Sections de la Chambre de Commerce Suisse en France à Lyon et Marseille assistaient à cette Assemblée Générale. M. Louis Bovet, Président de la Section de Marseille y assistait même pour la première fois, ce qu'il rappela, tout en transmettant les messages très cordiaux des membres de la Section de Marseille qui se félicitent de voir les liens entre le Siège de la Compagnie et leur Section se resserrer chaque année davantage.

Cette Assemblée Générale fut suivie d'un dîner de 200 couverts dont la bonne organisation fut très appréciée, des amis et membres présents de la Chambre de Commerce, qui n'avait jamais vu à ses précédentes réunions un nombre aussi considérable de personnes.

Cette grande affluence était due à l'intérêt très vif soulevé par l'annonce qu'à l'issue de ce dîner M. Hans Sulzer ferait part, à son auditoire, de « quelques réflexions sur la politique économique de la Suisse ». Ce titre donné par M. Sulzer au magistral exposé qu'il fit à cette occasion était bien modeste, car la conférence du Président du Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie constitue une analyse très approfondie et très documentée de la situation économique de la Suisse.

M. Sulzer a bien voulu céder à notre désir de reproduire *in extenso*, le texte de sa conférence dans notre *Revue Economique Franco-Suisse*. Nous sommes donc heureux d'annoncer à nos lecteurs que le prochain numéro contiendra le texte de cette conférence qui donna un intérêt tout particulier aux manifestations du 28 avril dernier.

AUGMENTATION DU NOMBRE DES ADHÉRENTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE



COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS
FRANÇAIS ET SUISSES,

qui n'en faites pas encore partie,
adhérez à la

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

16, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS (1^{er})

BULLETIN D'ADHÉSION

(Nom ou raison sociale :)

(Profession ou objet de la Société :)

(Adresse :)

déclare, après avoir pris connaissance des statuts de la Chambre de Commerce Suisse en France, adhérer à cet organisme en qualité de membre et s'engage à lui verser une cotisation annuelle de fr.

....., le

(Signature :)

Parrains :

(Indiquer si possible deux parrains choisis parmi les Membres de la Chambre de Commerce Suisse en France.)

Montant des Cotisations

	Personnes physiques (Particuliers)	Personnes juridiques Sociétés, Associations, etc.)
Membres ACTIFS (de nationalité suisse) :		
résidant en Suisse.....	fr. suisses 30. »	fr. suisses 50. »
— en France.....	fr. français 150. »	fr. français 250. »
Membres ASSOCIES (de nationalité française) :		
résidant en France.....	fr. français 100. »	fr. français 200. »
— en Suisse.....	fr. suisses 20. »	fr. suisses 40. »
Membres « DONATEURS » : Le titre de membre donateur est décerné aux membres actifs ou associés qui versent une cotisation annuelle au moins égale au triple de la cotisation ordinaire des membres de leur catégorie.		